



DÉLIBÉRATION

N° : 12 Année : 2025
Exécutoire le : 11 MARS 2025
Publiée / notifiée le : 11 MARS 2025
Visée le : 11 MARS 2025

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS **Rénovation énergétique et modernisation du gymnase Garibaldi à Aix-les-Bains - Demande de subvention au Département**

Monsieur le Président rappelle que Grand lac dispose de la compétence d'exploitation des équipements sportifs d'intérêt communautaire. Outre Aqualac, six gymnases sont concernés à savoir la Halle Marlioz (G1, G2, G3, G4), le gymnase Garibaldi d'Aix-les-Bains et le gymnase Carole Montillet d'Entrelacs.

A ce titre, Grand Lac souhaite rénover le Gymnase Garibaldi situé à Aix-les-Bains, construit en 1975, afin d'améliorer les performances énergétiques de ce bâtiment et améliorer l'équipement sportif.

Les travaux à réaliser ont été identifiés par un audit énergétique effectué dans cadre du programme ACTEE 2, visant un ensemble de bâtiments prioritaires du patrimoine de la collectivité. Le site est composé d'une salle de sport, d'une extension contenant la salle des professeurs, de locaux de rangement de matériels et d'une partie vestiaires et douches.

Essentiellement utilisé par les élèves du collège Garibaldi, le gymnase est également mis à disposition de certaines associations sportives.

Le projet consiste en la reprise de l'isolation, le changement du système de chauffage pour un raccordement à la chaufferie de l'espace PUER (chaudière biomasse), la pose de panneaux photovoltaïques, la création d'un mur de blocs d'escalade et la réfection totale du sol sportif.

Le coût des travaux est estimé à 1 860 700 € HT (2 232 840 € TTC).

Des subventions ont déjà été attribuées pour ce projet par l'Etat au titre du Fonds vert (300 000 €) et de la DSIL (70 000€).

Il est proposé de déposer un nouveau dossier de demande de subventions auprès du Département au titre de l'aide aux équipements sportifs utilisés par les collégiens (ESUC), pour un montant estimé de 840 250 € (soit 45 % du coût HT du projet).

Le reste à charge pour Grand Lac, sous réserve de l'obtention de cette subvention, serait donc de 1 022 590 € TTC.

Il est également proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer ce dossier auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Les crédits seront proposés au budget 2025 au chapitre 21 sur l'opération 127-011.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport.
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subventions auprès du Département, et le cas échéant auprès de tous autres organismes susceptibles d'accompagner la réalisation du projet.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 23
- Présents et représentés : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 4 mars 2025

Le Président,
Renaut BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 12 : Rénovation énergétique et modernisation du gymnase Garibaldi à Aix-les-Bains - Demande de subvention au Département

Date de transmission de l'acte : 11/03/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 11/03/2025

Numéro de l'acte : D5378 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250304-D5378-DE

Date de décision : 04/03/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions

